



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 4 AVRIL 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-001	Acceptation de dons en nature et en numéraire	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-001	Acceptation de dons en nature et en numéraire	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-001

ACCEPTATION DONS EN NATURE ET NUMÉRAIRE

Suite aux incendies qui ont touché le département de la Gironde l'été 2022 et à leur forte médiatisation, la générosité des administrés, tant particuliers que professionnels, s'est traduite par l'envoi de dons en numéraire et en nature au bénéfice du SDIS de la Gironde.

Par délibération n°CA 2022-086 et CA 2022-135, le conseil d'administration a accepté des dons reçus en numéraire pour un montant total de 10 435 €.

Depuis cette délibération, trois nouveaux dons en numéraire et un don en nature ont été reçus, figurant en annexe du rapport, dont une donation de la société Sud Ouest pour un montant de 10 000 € et un don en nature de la Monnaie de Paris de 6 000 pièces commémorant la lutte contre les feux de forêt de l'été 2022.

Le montant total des dons en numéraire reçus suite aux incendies historiques de l'été 2022 s'élève désormais à 21 460 €, hors don issu de la vente aux enchères de la fondation Rothschild.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration acceptent ces dons et autorisent le Président à établir tout document relatif à l'acceptation de ces dons.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

Annexe 1- Dons reçus en numéraire

Donateur	Date de réception	Mode du don	Montant	Ordre du chèque	Date d'établissement du chèque
ASSA	29/11/2022	Chèque	1 005 €	SDIS de la Gironde	27/11/2022
Mme Marianne AVRIL	30/01/2023	Chèque	20 €	SDIS de la Gironde	18/01/2023
S.A. SAPESO	08/03/2023	Chèque	10 000 €	SDIS de la Gironde	08/03/2023

TOTAL

11 025 €

Annexe 2- Dons reçus en nature

Donateur	Adresse	SIRET	Date de réception	Objet du don	Montant déclaré
Monnaie de Paris	Voie romaine 33600 PESSAC	16002001200011	09/12/2022	6 000 pièces	12 000 €
TOTAL					12 000,00 €

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-002	Acceptation de dons Fondation Rothschild	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-002

**VERSEMENT DE DONN – VENTE AUX ENCHÈRES – FONDATION
ROTHSCHILD**

Suite aux incendies qui ont touché le département de la Gironde l'été 2022, la fondation Rothschild a pris contact avec le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde pour lui proposer de l'aider dans la gestion des feux de forêt sous la forme d'un don.

Par délibération n° CA 2022-087 en date du 21 octobre 2022, le conseil d'administration du SDIS a ainsi donné un accord de principe à l'acceptation d'un don issu de la vente aux enchères annuelle de la fondation Rothschild.

Suite à l'organisation de cette vente, le montant du don s'élève à 140 000 euros. Il sera affecté aux dépenses d'équipement des drones pouvant être utilisés dans le cadre des opérations de feux de forêt, ainsi que les véhicules, équipements et accessoires associés.

Grâce à ce don, il est ainsi proposé que le SDIS de la Gironde s'équipe à partir de 2023 de trois drones et de deux vecteurs spécialement aménagés pour le transport, la préparation, le contrôle et la maintenance des drones et d'équipements de visualisation et de traitement des images.

Le montant total de ces investissements est estimé à 195 542 euros TTC. Un complément de financement fait l'objet d'une demande de subvention au titre des pactes capacitaires.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration acceptent le don de la fondation Rothschild pour un montant de 140 000 euros, affectent ce don à l'opération d'acquisition de drones, des véhicules, équipements et accessoires associés et autorisent le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acceptation de ce don.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-003	Participation volontaire de Bordeaux Métropole	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-003

PARTICIPATION FINANCIÈRE VOLONTAIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LES SERVICES CONCOURANT A LA PRÉVENTION, LA PRÉVISION, LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, PRIS EN CHARGE PAR LE SDIS, MAIS NE RELEVANT PAS DE SES MISSIONS PROPRES.

Depuis l'exercice 2019, le SDIS de la Gironde a complété le financement issu des contributions obligatoires communales, intercommunales et départementale par un mécanisme de participation volontaire.

Ce dispositif vise à prendre en compte l'augmentation de la population constatée depuis 2002 sur l'ensemble du département alors que les dispositions de l'article L. 1424-35 du Code général des collectivités territoriales encadrent l'évolution des contributions obligatoires des communes et des intercommunalités au niveau de l'inflation.

Entre 2002 et 2023, la population DGF de la Gironde a augmenté de 350 000 habitants dont 160 000 habitants pour la seule métropole de Bordeaux. Dans ce contexte persistant de forte croissance démographique, le principe d'une actualisation des contributions a été approuvé dès 2018 par l'ensemble des collectivités locales.

Pour 2023, le mécanisme de participation volontaire a été reconduit et modifié par délibération n°CA 2022-126 du 9 décembre 2022.

Les modifications portent notamment sur l'enveloppe annuelle des participations volontaires qui a été réduite à 2 000 000 € afin de tenir compte de l'augmentation de 6,22 % des contributions obligatoires du bloc communal en 2023. Au total, à l'échelle départementale, l'enveloppe constituée des contributions obligatoires et des participations volontaires augmente de 2,5 % entre 2022 et 2023.

L'enveloppe des participations volontaires 2023 est répartie entre Bordeaux Métropole et les autres collectivités dans des proportions sensiblement identiques au dispositif précédent. La participation de Bordeaux Métropole s'élève ainsi à 1 500 000 € par an et le solde, soit 500 000 €, est réparti entre les collectivités situées en dehors de Bordeaux Métropole.

Afin de formaliser la pérennisation de la participation volontaire de Bordeaux Métropole, un projet de convention, joint en annexe du présent rapport, prévoit un engagement sur les exercices 2023 et 2024 et le versement de l'intégralité de la participation volontaire en section de fonctionnement.

Comme le prévoyait le dispositif initial, le SDIS s'engage à continuer de réaliser à titre gratuit les opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et le suivi administratif des points d'eau incendie privés. La convention afférente fait l'objet d'une délibération distincte inscrite également à l'ordre du jour de la présente séance.

Enfin, Bordeaux Métropole et le SDIS souhaitent également approfondir leur partenariat sur deux points qui feront l'objet de conventions ultérieures :

- le développement d'actions communes en matière de politique de sécurité civile métropolitaine, conformément aux objectifs et dispositions fixées par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
- la modernisation des centres de secours de l'agglomération bordelaise prévue au futur schéma directeur immobilier du SDIS

Par délibération n°2023-52 du 27 janvier 2023, le conseil de Bordeaux Métropole a accepté l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 1,5 M€ au SDIS 33 en 2023 et 2024 et autorisé Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les projets de conventions relatifs à la participation volontaire et à la réalisation des contrôles des points d'eau incendie de l'agglomération bordelaise.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration approuvent le projet de convention financière relative à la participation volontaire de Bordeaux Métropole au financement du SDIS de la Gironde annexé à la présente délibération et autorisent le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-004	Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés de Bordeaux Métropole	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANNEY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20230404-DE-CA2023004-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-005	Projet de modernisation du dispositif de surveillance des massifs forestiers. Demandes de subvention et modification du plan de financement	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

CA 2023-004

**CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION PAR LE SDIS DE LA GIRONDE
DES OPERATIONS DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE PUBLICS
ET A LA GESTION ADMINISTRATIVE DES POINTS D'EAU INCENDIE PRIVES
DE BORDEAUX METROPOLE.**

Par délibération n°2023-52 du 27 janvier 2023, le conseil de Bordeaux Métropole a accepté l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 1,5 M€ en 2023 et 2024 en tant que participation volontaire au budget du SDIS 33.

Comme le prévoit le dispositif, le SDIS s'engage à continuer de réaliser à titre gratuit les opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et le suivi administratif des points d'eau incendie privés pour les années 2023 et 2024.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration approuvent le projet de convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés sur le territoire de Bordeaux Métropole annexé à la présente délibération et autorisent monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-005	Projet de modernisation du dispositif de surveillance des massifs forestiers. Demandes de subvention et modification du plan de financement	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHOUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANNEY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-005

PROJET DE MODERNISATION DU DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES MASSIFS FORESTIERS. DEMANDES DE SUBVENTION. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Par délibération n°CA-2022-130, le conseil d'administration du SDIS de la Gironde a approuvé la réalisation d'un projet de déploiement d'un système de vidéosurveillance des massifs forestiers ainsi que le plan de financement associé.

Pour mémoire, ce dernier prévoyait un cofinancement Europe/Etat/Région/Département selon la répartition suivante :

<i>en € TTC</i>	Recettes		Dépenses
Union européenne - FEADER	1 458 500,00 €	35,88 %	
État	1 200 000,00 €	29,52 %	
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	500 000,00 €	12,30 %	
Conseil départemental de la Gironde	500 000,00 €	12,30 %	
SDIS 33	406 500,00 €	10,00 %	
TOTAL	4 065 000,00 €		4 065 000,00 €

Ce plan de financement doit faire l'objet de modifications pour prendre en compte :

- la modification du montant subventionnable, notamment au regard des résultats de la consultation relative au marché de fourniture d'une solution de détection automatique et de localisation des débuts d'incendie au sein des massifs forestiers et espaces naturels girondins, qui a fait l'objet d'une décision d'attribution lors de la commission d'appel d'offres du 15 février 2023 ;
- l'engagement de l'État, par courrier du ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) en date du 24 février 2023, sur une subvention dont le montant est à ce jour estimé à 2 249 139,18 € ;
- l'objectif de cofinancement doit être ramené à 80 % du montant subventionnable du projet à la demande des partenaires financiers.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et le Conseil régional ont proposé au SDIS plusieurs nouveaux montages pour assurer un subventionnement maximal du projet. Au final, le principe d'un subventionnement par tranches de déploiement du projet est envisagé.

Ainsi, le Conseil régional et l'Union européenne via le FEADER porteront leur intervention sur la première tranche du projet avec l'équipement de 8 sites et des dépenses connexes en 2023 à hauteur de 903 846,97 €. Le plan de financement de ce premier projet serait ainsi le suivant :

<i>en € HT</i>	Recettes		Dépenses
Union européenne - FEADER	480 076,12 €	42,51 %	
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	423 311,78 €	37,48 %	
SDIS 33	225 846,97 €	20,00 %	
TOTAL	1 129 234,87 €		1 129 234,87 €

Le MASA subventionnera la deuxième tranche du projet avec l'équipement de 14 sites en 2024 à hauteur de 2 249 139,18 €. Le plan de financement de ce deuxième projet serait ainsi le suivant :

<i>en € HT</i>	Recettes		Dépenses
État	2 249 139,18 €	80,00 %	
SDIS 33	562 284,79 €	20,00 %	
TOTAL	2 811 423,97 €		2 811 423,97 €

Le coût total prévisionnel du dispositif de vidéosurveillance du massif s'élève ainsi à 3 940 658,84 € HT avec un taux de subventionnement global de 80 % du coût HT éligible.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration approuvent les modifications du plan de financement du projet et autorisent le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l'État (MASA) et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à signer tout document relatif à l'instruction des dossiers de demandes de subvention et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-006	Demandes de subvention au titre des pactes capacitaires	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-006

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES PACTES CAPACITAIRES

Engagée en 2019 par la direction générale de la sécurité civile et des crises (DGSCGC), la conclusion de pactes capacitaires vise à identifier à l'échelon zonal des actions prioritaires permettant d'améliorer la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours (SIS).

Envisagée initialement pour couvrir l'ensemble des risques auxquels doivent répondre les SIS, cette démarche a fait l'objet d'une accélération dans le domaine de la lutte contre les feux de forêt suite aux incendies majeurs de l'été 2022. Afin d'inciter les SIS à renforcer leurs moyens matériels dédiés à la détection et à la lutte contre les feux de forêt, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a, par instruction du 31 janvier 2023, demandé le recensement des investissements prioritaires à conduire pour améliorer la réponse opérationnelle, notamment face au risque feux de forêt.

Pour 2023, au titre de la dotation de soutien aux investissements structurants des SIS (DSIS²) prévue par l'article L. 1424-36-2 du Code général des collectivités territoriales, 37,5 M€ de crédits de paiement ont été ouverts dans la loi de finances pour 2023 pour financer des investissements dédiés à la lutte contre les feux de forêt et 1 M€ pour les autres risques. Le taux de cofinancement de l'État est de 50 % et peut être majoré en fonction de la nature du projet.

Particulièrement engagé dans le projet de renforcement de ses moyens de lutte suite aux incendies historiques de l'été 2022, le SDIS 33 a ainsi déposé 7 demandes de subventions pour les investissements suivants, à réaliser d'ici 2026 :

Acquisition de 42 CCFM selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
Châssis	8 085 000 €	DSIS ² – pactes capacitaires	6 125 000 €
Équipements	6 615 000 €	FCTVA	2 411 388 €
		Autofinancement SDIS 33	6 163 612 €
TOTAL	14 700 000 €	TOTAL	14 700 000 €

Acquisition de 4 CCFS selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
Châssis aménagés	2 400 000 €	DSIS ² – pactes capacitaires	1 000 000 €
		FCTVA	393 696 €
		Autofinancement SDIS 33	1 006 304 €
TOTAL	2 400 000 €	TOTAL	2 400 000 €

Acquisition de drones, de véhicules aménagés et d'équipements associés selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
2 VLHR aménagés	70 000 €	Don – Fondation Rothschild	140 000 €
3 drones	45 635 €	DSIS ² – pactes capacitaires	23 465 €
Autres équipements et accessoires	79 907 €	FCTVA	32 077 €
TOTAL	195 542 €	TOTAL	195 542 €

Concernant ce projet, le SDIS assoit son plan de financement sur le don de 140 000 euros de la fondation Baron Philippe de Rothschild, organisme de droit privé, qui ne rentre pas en ligne de compte pour le calcul des obligations fixées à l'article L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales. Ce dernier prévoit que la participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

Acquisition de 4 véhicules adaptés à la mise en œuvre des techniques de feux tactiques et brûlages dirigés selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
Châssis aménagés	320 000 €	DSIS ² – pactes capacitaires	133 334 €
		FCTVA	52 493 €
		Autofinancement SDIS 33	134 173 €
TOTAL	320 000 €	TOTAL	320 000 €

Acquisition de 2 véhicules atelier mécanique selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
Châssis aménagés	414 000 €	DSIS ² – pactes capacitaires	172 500 €
		FCTVA	67 9136 €
		Autofinancement SDIS 33	173 587 €
TOTAL	414 000 €	TOTAL	414 000 €

Acquisition de 2 véhicules logistiques tout-terrain selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
Châssis aménagés	160 000 €	DSIS ² – pactes capacitaires	66 667 €
		FCTVA	26 246 €
		Autofinancement SDIS 33	67 087 €
TOTAL	160 000 €	TOTAL	160 000 €

Location d'un simulateur opérationnel en réalité virtuelle et développement de scénarios spécifiques au massif des Landes de Gascogne selon plan de financement suivant, sur 3 ans (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
Location et maintenance	750 000 €	DSIS ² – pactes capacitaires	416 667 €
Développement de scénarios	250 000 €	FCTVA	41 010 €
		Autofinancement SDIS 33	542 323 €
TOTAL	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €

Au titre des autres risques, hors feux de forêt, le SDIS 33 a déposé deux demandes de subvention pour des investissements visant à améliorer et moderniser sa réponse en matière de secours routier, à réaliser d'ici 2026 :

Acquisition de 2 VSRM selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
Châssis et équipements	496 000 €	DSIS ² – pactes capacitaires	281 667 €
Matériels embarqués	190 000 €	FCTVA	110 891 €
		Autofinancement SDIS 33	283 442 €
TOTAL	676 000 €	TOTAL	676 000 €

Acquisition de 1 VSRS selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
Châssis et équipements	250 000 €	DSIS ² – pactes capacitaires	154 167 €
Matériels embarqués	120 000 €	FCTVA	60 695 €
		Autofinancement SDIS 33	155 138 €
TOTAL	370 000 €	TOTAL	370 000 €

Conformément à l'instruction du ministre de l'Intérieur précitée, l'ensemble des propositions d'investissement ont été centralisées par le chef d'état-major de zone et de sécurité fin février 2023 pour présentation à un comité de pilotage national qui se tiendra en mars 2023.

Une fois présélectionnées, ces propositions devront faire l'objet de demandes de subventions à déposer au plus tard le 17 avril 2023.

L'accord sur le cofinancement de l'État sera communiqué avant le 30 avril 2023 et a vocation à se traduire dans une convention de type pacte capacitaire telle que prévue à l'article L. 742-11-1 du code de la sécurité intérieure. Ce projet de convention, transmis par la DGSCGC, précise la participation financière des parties signataires pour les investissements retenus.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration donnent leur accord de principe pour la réalisation des projets d'investissement évoqués dans le présent rapport, approuvent les plans de financement présentés pour chaque opération, autorisent monsieur le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes, approuvent le projet de convention pacte capacitaire prévue à l'article L. 742-11-1 du Code de la sécurité intérieure et selon le modèle transmis par la DGSCGC et autorisent monsieur le Président à signer le projet de convention et tout document nécessaire à l'obtention des subventions demandées.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2022-007	Demande de subvention au titre du contrat capacitaire interministériel	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-007

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT CAPACITAIRE INTERMINISTÉRIEL

Face aux risques nucléaires, radiologiques, chimiques ou biologiques (NRBC), le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 fixe une stratégie nationale de défense des onze agglomérations prioritaires, dont la métropole bordelaise. La déclinaison de cette stratégie en matière de sécurité civile s'est traduite par l'élaboration d'un contrat capacitaire interministériel (CCI) 2021-2024 dont l'un des objectifs est de compléter et consolider la réponse opérationnelle NRBC, notamment en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 dont la Gironde sera l'un des départements hôtes.

Afin d'accompagner l'acquisition des matériels et moyens par les services d'incendie et de secours, une enveloppe financière de 25,9 millions d'euros est prévue dans le cadre de la LOPMI pour les années 2023 et 2024. Conformément à l'instruction du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer du 22 février 2023, le taux de subvention accordée par l'État s'élève à 100 % du montant de l'investissement hors taxe. Au-delà du caractère interopérable et la complémentarité des investissements envisagés avec les moyens existants, une des conditions d'accès à ces subventions est la mise en service des matériels avant le début des JOP 2024.

La date limite pour l'envoi des dossiers de demande de subvention était fixée par la direction générale de la sécurité civile et des crises (DGSCGC) au 17 mars 2023. Par conséquent, 4 dossiers ont d'ores et déjà été proposés :

Acquisition d'EPI NRBC et matériels SAS interservices selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
EPI NRBC	239 390,40 €	Subvention Etat (CCI)	199 492,00 €
		FCTVA	39 269,60 €
		Autofinancement SDIS 33	628,80 €
TOTAL	239 940,40 €	TOTAL	239 940,40 €

Acquisition de matériels « levée de doute » selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
3 véhicules PL	450 000,00 €	Subvention Etat (CCI)	767 250,83 €
1 berce cellule d'intervention	180 000,00 €	FCTVA	151 031,79 €
Matériels de détection, analyse, prélèvement	290 701,00 €	Autofinancement SDIS 33	2 418,38 €
TOTAL	920 701,00 €	TOTAL	920 701,00 €

Acquisition de 3 vecteurs pour les lots NRBC et de matériels associés selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
3 véhicules PL avec hayon	370 000,00 €	Subvention Etat (CCI)	355 232,50 €
Matériels	56 279,00 €	FCTVA	69 926,81 €
		Autofinancement SDIS 33	1 119,69 €
TOTAL	426 279,00 €	TOTAL	426 279,00 €

Acquisition d'un porteur UMD supplémentaire selon plan de financement suivant (en € TTC) :			
Dépenses		Recettes	
Porte-berce	215 000,000 €	Subvention Etat (CCI)	179 166,67 €
		FCTVA	35 268,60 €
		Autofinancement SDIS 33	564,73 €
TOTAL	215 000,00 €	TOTAL	215 000,00 €

Par ailleurs, l'instruction du 22 février 2023 rend également éligibles les dépenses relatives au coût de maintien en conditions opérationnelles des capacités de décontamination et de prise en charge des victimes, y compris véhiculées, et des moyens de détection portatifs. A ce titre, le SDIS a également présenté des demandes de prise en charge de ces dépenses pour le maintien en conditions opérationnelles des matériels suivants :

Matériel	Dépense éligible estimée (en TTC)	Subvention demandée (100 % du montant éligible HT)	Solde
Matériels de levée de doute	7 419,00 €	6 182,50 €	1 236,50 €
Lots PRV existants et portique de détection RAD	50 000,00 €	41 666,67 €	8 333,33 €
UMD	9 000,00 €	7 500,00 €	1 500,00 €

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration donnent leur accord de principe pour la réalisation des projets d'investissement évoqués dans le présent rapport, approuvent les plans de financement présentés pour chaque opération et autorisent monsieur le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à l'obtention des subventions demandées.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-008	Élargissement du périmètre de la carte d'achat public	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-008

ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'UTILISATION DE LA CARTE D'ACHAT PUBLIC

Le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 modifié relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat prévoit la possibilité pour les entités publiques de recourir à la carte d'achat pour effectuer directement auprès de fournisseurs référencés des commandes et des paiements de biens et de services nécessaires à l'activité des services.

Par délibération BCA 2020-003 du 28 février 2020, le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde a conclu un contrat d'achat public (CAP) avec la BNP PARIBAS selon les conditions financières suivantes :

- Coût de fabrication : 96 € par carte
- Coût annuel : 80 € par carte
- Commission sur flux : 0 %
- Frais de mise en service : offerts
- Frais d'installation : offerts

Ce moyen de paiement est mis en place au SDIS de la Gironde pour permettre :

- d'effectuer des achats dans le cadre de déplacements (missions, stages, formations, etc.), comprenant l'hébergement et l'acquisition de titres de transport, notamment des billets de train et d'avion,
- la création et le renouvellement des cartes grises des véhicules de l'Établissement.

Il est proposé d'élargir le périmètre d'utilisation de la carte :

- au règlement des avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) afin de s'en acquitter dans le délai ouvrant droit à un tarif minoré lorsque celui-ci existe,
- au règlement ponctuel, sur validation expresse de la Direction du SDIS, d'achats pour lesquels le paiement en ligne est imposé.

Le plafond annuel de dépenses autorisé pour ce mode de paiement reste fixé à 60 000 euros TTC.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration approuvent l'élargissement sus-mentionné du périmètre d'utilisation de la carte d'achat public.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-009	Actualisation de la convention de mise à disposition du CIS Auros	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-009

AUTORISATION A SIGNER UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 5 SEPTEMBRE 1996 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS PAR LA COMMUNE D'AUROS

Par convention en date du 5 septembre 1996, la commune d'Auros a mis à la disposition du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde, à titre gratuit, les biens immobiliers abritant le centre de première intervention (CPI) d'Auros, situés rue du Foirail, dont le terrain d'assiette était alors cadastré section AB, numéro 164.

Aux termes d'une délibération en date du 11 mars 2002, la Commune d'Auros a décidé d'aménager un nouveau centre de première intervention afin de pallier la vétusté des installations existantes.

Par délibération n° CA 2003.13, en date du 29 avril 2003, le conseil d'administration du SDIS de la Gironde a accepté de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la commune d'Auros et confirmé sa participation à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération.

La réception des travaux a été effectuée le 14 novembre 2005.

La commune d'Auros a alors procédé à la mise à disposition gratuite, au profit de l'établissement, du nouveau bâtiment, d'une superficie de 353 m², sis sur une partie de la parcelle alors cadastrée section AB numéro 193, d'une contenance globale de 525 m², aux termes d'un avenant n°1 à la convention du 5 septembre 1996, en date du 6 avril 2006.

Il est ici précisé que la parcelle AB 193, susvisée, a fait l'objet d'un procès-verbal du cadastre, en date du 21 juin 2017 et a été divisée en deux nouvelles parcelles, cadastrées AB 408 - sur une partie de laquelle est situé le CPI - et AB 409.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier QUANCARD, notaire à Auros, le 21 octobre 2021, la commune d'Auros a vendu à la SCI KOMBA la pleine propriété du bâtiment à usage de garage, contigu au bâtiment abritant le CPI, l'ensemble étant situé route de Grignols, sur la seule et même parcelle cadastrée AB 408, susvisée, d'une contenance totale de 00 ha 05 a 23 ca.

A cette occasion, ladite parcelle a été divisée en deux nouvelles parcelles, cadastrées section AB 446, pour une contenance de 00 ha 01 a 47 ca, vendue à la SCI KOMBA et section AB 447, pour une contenance 00 ha 03 a 76 ca, restant la propriété de la Commune d'AUROS et comprenant l'actuel CPI.

Par conséquent et suite à cette vente, il y a lieu d'indiquer que la parcelle AB 408 n'existe plus et que seule la parcelle AB 447, qui en est issue, est mise à la disposition du SDIS de la Gironde.

L'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition en date du 5 septembre 1996 constatant cette modification sera rédigé en la forme administrative et devra être authentifié par le président du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13, alinéa 1^{er}, du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par conséquent, une délégation de signature au profit de la première Vice-Présidente est nécessaire pour représenter le service à l'avenant, conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13, alinéa 2, du CGCT.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration approuvent la modification des biens immobiliers mis à disposition et décrits ci-dessus, autorisent le Président à authentifier l'avenant afférent à cette modification en vue de sa publication au service de publicité foncière compétent et autorisent une délégation de signature au profit de la première Vice-Présidente afin qu'elle signe l'avenant en lieu et place du Président.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-010	Déclassement anticipé et cession du CIS La Benauge à Bordeaux Métropole	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-010

**DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER ABRITANT LE
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA BENAUGE**

Les locaux actuels du centre d'incendie et de secours de La Benaugue étant devenus inadaptés aux besoins du service en raison de leur vétusté, la construction d'un nouveau bâtiment situé à Bordeaux Bastide, sur l'ancienne « Cité des Fleurs », dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euratlantique, est en cours.

L'ensemble immobilier abritant le centre d'incendie et de secours de La Benaugue appartient au SDIS de la Gironde pour l'avoir acquis de Bordeaux Métropole (anciennement Communauté Urbaine de Bordeaux) aux termes d'un acte authentique reçu en la forme administrative, en date des 2 mars et 2 avril 2001.

Cet acte de transfert de biens comporte une condition résolutoire, ainsi rédigée :

« Il est ici précisé, de convention expresse entre les parties, que si, par décision de son conseil d'administration, le SDIS de la Gironde entend désaffecter le bien immobilier, objet du présent transfert, et lui attribuer une autre destination que celle liée au fonctionnement des services d'incendie et de secours du Département de la Gironde, le présent bien devra faire retour dans le patrimoine communautaire, et ce, à titre gratuit dans les mêmes conditions que celles qui auront prévalu pour l'établissement du transfert de biens par la Communauté Urbaine de Bordeaux susvisée au profit du SDIS également susvisé. »

Afin d'éviter que les locaux du centre d'incendie et de secours de La Benaugue ne restent à la charge de l'Établissement après la mise en service du nouveau centre d'incendie et de secours, ces derniers doivent faire retour, à titre gratuit, dans le patrimoine de Bordeaux Métropole avant leur désaffectation effective par le service.

Cependant, en attendant la réception du nouveau centre d'incendie et de secours de Bordeaux Rive Droite, la continuité du service public actuellement exercé au sein des locaux de la caserne de La Benaugue doit être assurée.

Le SDIS de la Gironde doit donc pouvoir transférer, en pleine propriété, l'ensemble immobilier à Bordeaux Métropole sans le désaffecter.

Cette possibilité est offerte par l'article 35 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi SAPIN II) et les articles 9 et 10 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 précisant la mise en œuvre dudit déclassement anticipé.

Les dispositions qui précèdent autorisent ainsi le déclassement de biens du domaine public qui continuent pourtant à satisfaire aux critères de définition de la domanialité publique, tels qu'issus de l'article L. 2111 du Code général de la propriété des personnes publiques, et, par suite, d'en permettre la vente alors même que l'affectation à l'utilité publique dont ils sont le siège n'aurait pas pris fin.

L'acte de transfert de biens par le SDIS de la Gironde au profit de Bordeaux Métropole pourra être régularisé sous la condition résolutoire de la désaffectation effective des locaux, qui devra intervenir, conformément aux textes susvisés, et notamment au regard d'une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa.

L'étude d'impact décrit par ailleurs le calendrier prévisionnel de libération des locaux. Dans le respect des dispositions de l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est ainsi proposé un délai maximum de désaffectation de 1 an et 9 mois (au plus tard le 31 décembre 2024).

L'acte authentique de transfert en pleine propriété, à titre gratuit, de cet ensemble immobilier sera rédigé en la forme administrative et authentifié par le Président de Bordeaux Métropole. Il comportera une clause résolutoire en cas de non désaffectation de l'immeuble par le SDIS de la Gironde dans le délai convenu et organisera les conséquences de cette résolution.

La désaffectation effective du domaine public interviendra le jour de la mise en œuvre du nouveau centre d'incendie et de secours de Bordeaux Rive Droite. Cette date sera consignée dans le constat d'état des lieux qui sera dressé par un huissier de justice le jour de la désaffectation des locaux.

Sont joints aux présentes l'étude d'impact et le plan cadastral nécessaire à ce déclassement.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le déclassement par anticipation de l'ensemble immobilier abritant l'actuel centre d'incendie et de secours de La Benauges, situé sur la commune de Bordeaux, quai Deschamps, dont le terrain d'assiette est cadastré section BN, numéros 1 et 3, pour contenance totale de 13 202 m², conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 et aux articles 9 et 10 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 et ce, afin d'assurer la continuité du service public par l'utilisation de ces locaux ;

- fixent le délai de constat de la désaffectation dudit ensemble immobilier à 1 an et 9 mois (au plus tard le 31 décembre 2024), dans le respect des dispositions de l'article L.2142-2 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

- autorisent le transfert en pleine propriété, à titre gratuit, au profit de Bordeaux Métropole, de l'ensemble immobilier abritant le centre d'incendie et de secours de La Benauges, sus désigné, en application de la clause de rétrocession figurant dans l'acte de transfert initial, précité ;

- autorisent le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce transfert en pleine propriété.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-011	Désaffectation et modalités de cession d'un immeuble situé 39 rue de Soissons	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20230404-DE-CA2023011-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-011

**DÉSFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET MISE EN VENTE DE L'ANCIEN
LOGEMENT DE FONCTION SITUÉ 39 RUE DE SOISSONS A BORDEAUX**

Le SDIS de la Gironde est propriétaire d'une maison à usage d'habitation, d'une superficie d'environ 220 m², située 39, rue de Soissons à Bordeaux, dont le terrain d'assiette est cadastré section MC, numéro 126, pour une contenance de 302 m². Cet immeuble constituait le logement de fonction du directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Gironde jusqu'au 31 décembre 2020.

Aujourd'hui, ce logement n'est plus utilisé, l'actuel directeur départemental bénéficiant d'un logement par nécessité absolue de service au sein du secteur locatif. Dès lors et dans le cadre de la politique de gestion active du patrimoine de l'Établissement, il est proposé de procéder à la mise en vente de cet immeuble.

Il convient en premier lieu de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de cet immeuble (cf. plan cadastral annexé) afin qu'il puisse être intégré au domaine privé de l'Établissement et procéder ainsi à sa vente.

La mise en vente sera effectuée sous la forme d'enchères sous plis cachetés au plus offrant. Elle fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage sur place, ainsi que sur le site internet de l'Établissement et des réseaux spécialisés.

Les acquéreurs potentiels disposeront d'un délai d'un mois à compter de la publication de l'annonce (date d'affichage dans les locaux de l'Établissement faisant foi) pour faire parvenir leurs offres d'achat sous pli fermé et cacheté en lettre recommandée avec avis de réception ou par remise en mains propres en l'étude de l'huissier choisi par le SDIS. Ils auront la possibilité de visiter l'immeuble dans les conditions fixées par l'Établissement.

L'offre d'achat devra être formulée de manière écrite, ferme et définitive. Elle devra notamment comporter une attestation de financement ou, à défaut, une attestation d'accord de financement sur le prix proposé et les frais de la vente. Un dépôt de garantie équivalent sera également demandé à l'acquéreur lors de la signature du compromis de vente.

En cas d'offres d'un montant équivalent, les candidats concernés seront invités à présenter une nouvelle offre équivalente ou supérieure lors d'un deuxième tour. Sera retenue l'offre la plus élevée ou, en cas de nouvelle égalité, l'offre reçue en premier dans l'ordre chronologique lors du deuxième tour.

L'ensemble des plis reçus sera ouvert dans les locaux de l'Établissement en présence de l'huissier désigné par le SDIS, d'un représentant de la direction et d'un représentant du groupement patrimoine. L'huissier consignera notamment dans un procès-verbal le nom du ou des candidats, la date de réception du ou des plis et le classement des offres reçues selon leur montant.

À l'issue de cette procédure, le SDIS se réserve la possibilité de refuser le consentement à la vente jusqu'à que le conseil d'administration en ait délibéré sans que le candidat retenu ne puisse réclamer de réparation ou d'indemnité.

Après accord éventuel du conseil d'administration, la signature du compromis de vente avec le candidat dont l'offre est retenue interviendra sous un délai maximal de 2 mois devant le notaire choisi le SDIS.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration approuvent :

- **la désaffectation aux besoins du service de l'immeuble situé sur la commune de BORDEAUX, n° 39 rue de Soissons, cadastré section MC, numéro 126, pour une contenance de 302 m² ;**
- **le déclassement du domaine public ledit immeuble et l'intégrer au domaine privé du SDIS de la Gironde ;**

et autorisent le Président à engager les négociations en vue de procéder à la mise en vente selon les modalités ci-dessus définies ainsi que les dépenses éventuelles nécessaires à cette mise vente.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-012	Mise en réforme de divers matériels	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANAY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-012

MISE EN REFORME DE DIVERS MOBILIERS ET D'ÉQUIPEMENTS

Le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde procède régulièrement à la mise en réforme de mobiliers et d'équipements divers suite à sinistre, à détérioration, du fait de leur vétusté ou lorsque leur utilisation n'est plus compatible avec la fonction initialement assignée.

Il est proposé de procéder à la réforme des matériels électroménagers et équipements recensés en annexe.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration autorisent le Président :

- à procéder à la mise en réforme des matériels listés en annexe et à la vente des matériels valorisables, selon les moyens légaux usuels ;
- à engager la procédure de destruction pour les matériels non vendus ;
- à signer tout acte administratif ou document se rapportant à ces opérations.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

LISTE DES MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS PROPOSÉS A LA REFORME

Matériels électroménagers :

Désignation	Caractéristiques	Affectation
1 aspirateur	Marque : TECHNLINE Année d'achat : 2015	CIS Langon
1 lave linge	Marque : BEKO Année d'achat : 2016	CIS Ambès
1 lave-vaisselle	Marque : BEKO Année d'achat : 2015	CIS Créon
1 lave-vaisselle	Marque : BEKO Année d'achat : 2014	CIS Langon
1 lave-linge	Marque : FAURE Année d'achat avant 2017	CIS Créon
1 réfrigérateur 1 porte	Marque : ZANUSSI Année d'achat : 1995	CIS Lège
1 lave linge	Marque : BEKO Année d'achat avant 2017	CIS Villenave d'Ornon
1 lave vaisselle	Marque : BEKO Année d'achat : 2015	CIS Coutras
1 lave vaisselle	Marque : FAURE Année d'achat avant 2017	CIS Ambès
1 lave vaisselle	Marque : non connue Année d'achat avant 2017	CIS Hourtin
1 réfrigérateur top	Marque : FAR Année d'achat non connue	CIS Omano
1 sèche-linge	Marque : BEKO Année d'achat : 2015	CIS Cabanac
1 lave linge	Marque : BEKO Année d'achat : 2014	CIS Coutras
1 lave vaisselle	Marque : BEKO Année d'achat : 2015	CIS Saint Savin
1 lave vaisselle	Marque : BEKO Année d'achat : 2015	CIS Libourne
1 lave linge	Marque : FAURE Année d'achat : 2015	CIS Castillon
1 lave vaisselle	Marque : BEKO Année d'achat : 2015	CIS Soulac

Groupes électrogènes :

Désignation	Caractéristiques	Affectation
1 groupe électrogène mobile	Marque HYUNDAI 22 Kva Modèle DHY20KSE Temps d'utilisation : 52 heures n°9704268042 Année d'achat : 2008	CIS Salaunes
1 groupe électrogène mobile	Marque HYUNDAI 15 Kva Modèle : DHY15KSE Temps d'utilisation : 102 heures n°9704268028 Année d'achat : 2008	CIS Branne

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-013	Création du groupement feux de forêts et risques naturels	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANNEY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-013

CRÉATION D'UN GROUPEMENT FONCTIONNEL EN CHARGE DE LA GESTION DES RISQUES NATURELS ET DU RISQUE FEUX DE FORÊTS, D'ESPACES NATURELS DANS LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE

Feux de Forêts et d'Espaces Naturels

Le département de la Gironde a, au cours de la période estivale 2022, connu une série de feux de forêts d'une ampleur exceptionnelle qui a lourdement impacté le fonctionnement du service départemental. Les premiers éléments de retours d'expériences et les différents rapports scientifiques qui prédisent, du fait du réchauffement climatique, un accroissement majeur du risque feux de forêts au-delà de la zone méditerranéenne, nécessitent une prise en compte spécifique de ce risque au sein de l'établissement, afin d'anticiper le phénomène, qui à l'échelle du Massif des Landes de Gascogne sera forcément de nouvelle dimensionnant.

Aujourd'hui, la gestion de la composante feux de forêts est à la charge de différents groupements au sein de l'établissement, tant en matière d'analyse prévisionnelle et de relation avec les services extérieurs, qu'au titre de la formation ou bien encore de la définition de la doctrine opérationnelle et de son suivi.

Compte tenu des enjeux actuels et à venir, il apparaît nécessaire de centraliser la gestion et la coordination des différentes actions conduites dans le domaine, à un groupement spécifiquement dédié.

Risques Naturels

Ce groupement aura également compétence en matière de risques naturels au sens large et pas seulement des feux de forêts. Ces autres types de risques naturels recouvrent l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur les populations, les ouvrages et les équipements tels que par exemple, les épisodes orageux de grêle de juin 2022, soit quelques semaines seulement avant les feux de l'été.

Le département de la Gironde est régulièrement soumis à l'aléa inondation (229 communes). La façade océanique importante expose particulièrement le département au risque tempête. Près de 1400 carrières souterraines, susceptibles de créer des affaissements, ont été recensées dans le département sur les 113 communes girondines que concerne ce risque.

Ces événements naturels, de plus en plus fréquents et violents, sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental.

Ce groupement doit dès à présent reposer sur une ossature robuste permettant de couvrir la majorité des missions sur le plan réglementaire, technique et de la formation.

Placé au sein du pôle coordination opérationnelle, il aura vocation à être l'interlocuteur des différents services extérieurs à l'établissement, mais également, en interne, à assurer, en lien avec les autres groupements et services, la cohérence de la réponse départementale et la coordination des différentes activités en matière de Risques Naturels, Feux de Forêts et d'Espaces Naturels.

Le groupement sera composé de trois services :

- Le service Planification, Prévention, Prévision chargé des volets réglementaires et prévisionnels dans les domaines suivants :

- méthodes et outils d'analyse du risque et déclinaisons des indicateurs météorologiques adaptés au Massif des Landes de Gascogne et plus particulièrement au département de la Gironde,
- suivi de la réglementation et déclinaison locale, en lien avec les partenaires institutionnels dans le cadre de l'aménagement du territoire et des plans de prévention,
- suivi de la base de données en lien avec le service cartographique et le Groupement de Traitement de l'Alerte et de Coordination
- organiser et participer à des exercices de gestions de crise avec les partenaires institutionnels.

Ces thématiques s'inscrivent dans une démarche inter-services qui associera les différents partenaires extérieurs.

Les relations avec les acteurs impliqués ont démontré tout leur intérêt particulièrement lors de la saison 2022.

- Le service Opération, Technique et Doctrine Opérationnelle qui aura pour missions de :

- mettre en application des dispositions réglementaires tels que les Guides de Doctrine et de Technique opérationnelles,
- rédiger et proposer à l'autorité Préfectorale la signature de l'Ordre d'Opération Départemental Feux de Forêts et d'Espaces Naturels,
- suivre en transversalité avec le groupement technique, l'évolution des matériels et véhicules de lutte contre les feux de forêt, et destinés à intervenir lors d'événements climatiques importants,
- suivre et adapter les techniques et procédures opérationnelles à l'évolution des risques naturels.

- Le service développement des compétences, prospective et innovation en charge du suivi des différentes actions de formations ainsi que des évolutions techniques et technologiques :

- formations d'acquisition dans le domaine du risque naturel, du feu de forêt et d'espaces naturels ainsi que les activités rattachées,
- formations de maintien des acquis, aussi bien des cadres au travers des exercices périodiques des équipes de commandement territoriales et fonctionnelles, que des personnels en unités opérationnelles,
- formations de gestion de crise auprès des partenaires extérieures (élus, DFCI, inter-services)

- réflexions et développement de différents sujets de prospective. En effet, face à l'évolution des risques et aux changements climatiques que le département est appelé à connaître, il assurera une veille technologique afin d'adapter nos procédures, moyens et nos techniques d'intervention, dans une démarche principalement novatrice.

En complément de ces attributions, le groupement aura la charge de développer un réseau interdépartemental à l'échelle du Massif des Landes de Gascogne, d'échange des procédures, afin de pérenniser et adapter conjointement les différentes procédures organisationnelles et opérationnelles dans le respect des règlements opérationnels de chaque établissement impliqué. Des actions de formation communes, adaptées au territoire du massif du sud-ouest pourront y être menées.

La création de ce groupement se traduit avant tout par une redistribution d'un certains nombres de tâches, actuellement assurées par différents groupements fonctionnels. A ce titre, cette création se fait à périmètre constant en matière de ressources humaines, par des mobilités en interne, pour occuper les différents postes créés.

Cette redistribution des missions nécessitera un redéploiement des agents sapeurs-pompiers et PATS actuellement affectés dans des groupements tant fonctionnels que territoriaux dont les modalités restent à définir.

En effet, dans un premier temps, il est proposé de créer les postes de chef de groupement et d'adjoint au chef de groupement, qui auront en charge la définition plus précise des missions et des moyens humains nécessaires à l'atteinte des objectifs.

La création de ce groupement a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité social territorial le 6 mars 2023.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration approuvent la création du groupement fonctionnel en charge de la gestion des risques naturels et du risque feux de forêts, d'espaces naturels dans le massif des Landes de Gascogne.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-014	Modifications du tableau des emplois – création	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANNEY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-014	Modifications du tableau des emplois – création	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANNEY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-014

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels,
Vu la délibération du 09 décembre 2022 n°2022-124 du SDIS 33 adoptant le budget primitif 2023

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Tout emploi permanent du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde est pourvu prioritairement par un titulaire de la fonction publique territoriale. Cependant, en cas de difficulté pour pourvoir ces emplois par un fonctionnaire ou un lauréat inscrit sur liste d'aptitude, il peut être fait appel à un contractuel conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, précitée.

Ainsi, il vous est proposé de vous prononcer sur la **création de quatre postes budgétaires sur emplois permanents**

- Au sein du Groupement Informatique et Télécommunications :

Au-delà des chantiers d'évolution du Système d'Information du SDIS 33 menés ces dernières années, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager la collectivité dans un plan plus global de transformation numérique permettant de proposer à l'ensemble des utilisateurs (*internes et externes du Système d'Information*) des outils sécurisés, évolutifs, interopérables et fiables.

Les premières propositions présentées en CST du 7 mars dernier, doivent permettre de mener à bien ce chantier de transformation afin d'assurer un véritable pilotage du Système d'Information de la collectivité et de proposer des solutions numériques ergonomiques, conforme aux réglementations en vigueur et sécurisées.

Ces différents chantiers devront s'inscrire dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur des Systèmes d'Information (SDSI) permettant de disposer d'une vision pluri-annuelle des projets numériques à engager.

Pour accompagner ces différents enjeux, et au-delà des expertises déjà existantes au sein du GIT, il apparaît nécessaire de consolider l'organisation existante avec la mise en œuvre de renforts d'expertise. Ainsi, il vous est proposé de créer **deux emplois de catégorie A**, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou contractuels, l'un *d'urbaniste des systèmes d'information*, qui permettra de porter la cohérence et l'urbanisation de l'ensemble du système d'information, l'autre de *responsable de la sécurité des systèmes d'information*, qui sera chargé de la cohérence des actions menées relatives à la sécurisation du système d'information.

- Au sein du Pôle Coordination Opérationnelle :

Le département de la Gironde a, au cours de la période estivale 2022, connu une série de feux de forêts d'une ampleur exceptionnelle qui a lourdement impacté le fonctionnement du service départemental. Les premiers éléments de retours d'expériences et les différents rapports scientifiques qui prédisent, du fait du réchauffement climatique, un accroissement majeur du risque feux de forêts au-delà de la zone méditerranéenne, nécessitent une prise en compte spécifique de ce risque au sein de l'établissement, afin d'anticiper le phénomène, qui à l'échelle du Massif des Landes de Gascogne sera forcément de nouveau dimensionnant.

Aujourd'hui, la gestion de la composante feux de forêts est à la charge de différents groupements au sein de l'établissement, tant en matière d'analyse prévisionnelle et de relation avec les services extérieurs, qu'au titre de la formation ou bien encore de la définition de la doctrine opérationnelle et de son suivi.

Compte tenu des enjeux actuels et à venir, il apparaît nécessaire de centraliser la gestion et la coordination des différentes actions conduites dans le domaine, à un groupement spécifiquement dédié.

Ce groupement aura également compétence en matière de risques naturels au sens large et pas seulement des feux de forêts. Il doit dès à présent reposer sur une ossature robuste permettant de couvrir la majorité des missions sur le plan réglementaire, technique et de la formation.

Placé sous l'autorité du Pôle coordination opérationnelle, il aura vocation à être l'interlocuteur des différents services extérieurs à l'établissement, mais également, en interne.

La création de ce groupement se traduit avant tout par une redistribution d'un certain nombre de tâches, actuellement assurées par différents groupements fonctionnels. A ce titre, cette création se fait à périmètre constant en matière de ressources humaines, par des mobilités en interne, pour occuper les différents postes créés.

Toutefois, il vous est proposé de créer **deux postes d'officiers de catégorie A**, relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels, l'un de chef(fe) de groupement, l'autre d'adjoint(e) au/à la chef(fe) de groupement, qui auront notamment en charge la définition plus précise des missions et des moyens humains nécessaires à l'atteinte des objectifs.

A terme, au départ effectif de deux agents (retraite, mutation ou mobilité), deux supports budgétaires relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels seront supprimés.

Ces créations d'emplois sont présentées dans le tableau, **annexe I**.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration autorisent le Président à ajuster le tableau des effectifs, en tenant compte des créations d'emplois, reprises dans l'annexe I.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

Annexe I – Tableau des emplois

Cadre d'emplois	Ancienne situation	Augmentation	Diminution	Nouvelle situation
1. Emplois fonctionnels				
Directeur départemental	1			1
Directeur départemental adjoint	1			1
Total	2			2

2. Cadre d'emplois de la filière sapeurs-pompiers				
Conception et direction des sapeurs-pompiers professionnels (colonels, colonels hors classe, contrôleurs généraux)	7			7 Dont 1 officier hors effectifs mis à disposition (ministère de l'intérieur)
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	135	2		137 Dont 4 officiers hors effectifs mis à disposition
Médecins et pharmaciens à temps complet	7			7
Médecins et pharmaciens à temps non complet				
Cadres de santé				
Infirmiers	7			7
Lieutenants	192			192
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	1654			1654
	2 créations au fil de l'eau restantes (BCA du 9/12/2022)			2 créations au fil de l'eau restantes (BCA du 9/12/2022)
Total	2002 Dont 7 non officiers en CRO	2		2004 Dont 7 non officiers en CRO
Total après les 2 créations de postes restantes au fil de l'eau	2004			2006

3. Cadres d'emplois de la filière administrative				
Administrateurs	2			2
Attachés	32			32
Rédacteurs	34			34
Adjoint administratifs	164			164
	2 suppressions au fil de l'eau restantes (BCA du 9/12/2022)			2 suppressions au fil de l'eau restantes (BCA du 9/12/2022)
Total	232			232
Total après les 2 suppressions restantes de postes	230			230

4. Cadres d'emplois de la filière technique				
Ingénieurs en chef	2			2
Ingénieurs	24			24

1 Ingénieurs ou contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de responsable de la sécurité des systèmes d'information) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 444 à 1027		1		1
1 Ingénieurs ou contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (d'urbaniste des systèmes d'information) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 444 à 1027		1		1
1 Ingénieurs ou contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de chargé(ne) de domaine fonctionnel) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 444 à 1027	1			1
1 Ingénieurs ou contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (d'adjoint(e) au /à la chef(fe) de service Maintenance et Entretien) – Pôle Moyens Généraux - Groupement Patrimoine Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 444 à 1027	1			1
1 Ingénieurs ou contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de chef(fe) de groupement) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 461 à HED3	1			1
1 Ingénieur ou contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique) (d'adjoint(e) au chef de groupement) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 444 à HEA3	1			1
1 Ingénieurs ou contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de cheffe) de bureau études et développement) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 444 à 1027	1			1
1 Ingénieurs ou contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique) – (de cheffe) de service Maintenance Entretien) – Pôle Moyens Généraux – Groupement Patrimoine – Service Maintenance Entretien Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 444 à 1027	1			1
1 Ingénieurs ou contractuel (article L332-8 du Code général de la fonction publique) – (d'adjoint(e) au chef de groupement patrimoine) – Pôle Moyens Généraux – Groupement Patrimoine – Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 444 à 1027	1			1
Techniciens	37			37
1 Techniciens ou contractuels (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de technicien(ne) Réseaux et Télécommunications) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 372 à 707	1			1
1 Techniciens ou contractuels (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de technicien(ne) SIG Prospectives et développement) – Pôle Coordination Opérationnelle – Service Cartographie Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 372 à 707	1			1
1 Techniciens ou contractuels (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de technicien(ne) Administrateur des Serveurs Informatiques) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 372 à 707	1			1
1 Techniciens ou contractuels (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de technicien(ne) Administration et exploitation des serveurs) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 372 à 707	1			1
1 Techniciens ou contractuels (article L332-8 du Code général de la fonction publique) (de technicien(ne) hygiène et sécurité) – Pôle Appui – Groupement d'Appui pour la direction et les services Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 372 à 707	1			1
4 Techniciens ou contractuels (article L332-8 du Code général de la fonction publique) (de chargé(ers) des applications métiers) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 372 à 707	4			4
1 Techniciens ou contractuels (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de technicien(ne) chargé(e) de l'installation et de la maintenance des équipements de télécommunications) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 372 à 707	1			1
1 Techniciens ou contractuels (article L332-8 du Code général de la fonction publique) - (de technicien(ne) poste de travail) – Pôle Appui – Groupement Informatique et Télécommunications Grille indiciaire correspondant à l'emploi ou IB 372 à 707	1			1

Agents de maîtrise	32			32
Adjointes techniques à temps complet	116			116
Adjointes techniques à temps non complet	4			4
Total	233	2		235

5. Cadres d'emplois de la filière médico-sociale				
Médecins	1			1
Psychologues	1			1
Psychologues à temps non complet	1			1
Assistants socio-éducatifs	1			1
Total	4			4

TOTAL GENERAL	2471	4		2475
----------------------	-------------	----------	--	-------------

Contractuels (articles du CGFP)				
Pour un accroissement temporaire d'activité (L 332-23 1°)	14			14
Pour un accroissement saisonnier d'activité (L 332-23 2°)	9			9
Pour remplacer des titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, de maternité ou parental (L 332-13))	9			9
Total	32			32

Contractuels (article L 333-13 du CGFP)				
Sapeurs-pompiers saisonniers	107			107

Non titulaires de droit privé				
Contrats d'apprentissage	7			7
Contrats de service civique	6			6
Contrats emplois d'avenir				
Total	13			13

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-015	Emplois de direction	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-015

EMPLOIS DE DIRECTION

Par délibération n°2022-010 du 1^{er} avril 2022, le Conseil d'Administration a fixé la liste des emplois de direction de l'Établissement au sens de l'article R1424-19 du CGCT, en l'adaptant à la structure de l'organigramme du SDIS.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification :

Aujourd'hui, la gestion de la composante feux de forêts est à la charge de différents groupements au sein de l'établissement, tant en matière d'analyse prévisionnelle et de relation avec les services extérieurs, qu'au titre de la formation ou bien encore de la définition de la doctrine opérationnelle et de son suivi.

Compte tenu des enjeux actuels et à venir, il apparaît nécessaire de centraliser la gestion et la coordination des différentes actions conduites dans le domaine, à un groupement spécifiquement dédié.

Ce groupement aura également compétence en matière de risques naturels, de plus en plus fréquents et violents.

Placé au sein du pôle coordination opérationnelle, ce groupement doit dès à présent reposer sur une ossature robuste permettant de couvrir la majorité des missions sur le plan réglementaire, technique et de la formation.

Dans le cadre de la création de ce groupement, qui a reçu un avis favorable du CST en date du 6 mars 2023, il est proposé que le poste de Chef de groupement soit inscrit au sein de la liste des emplois de Direction du SDIS de la Gironde.

Il est donc proposé de fixer à compter du 1^{er} mai 2023, la liste des emplois de direction du SDIS de la Gironde comme suit :

- Le Directeur Département des Services d'Incendie et de Secours,
- Le Directeur Départemental Adjoint,

- Le Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical,

- Le chef du Pôle Moyens Généraux,
 - Le chef du Groupement Finances et Commande Publique,
 - Le chef du Groupement Technique Logistique,
 - Le chef du Groupement Patrimoine,

- Le chef du Pôle Ressources,
 - Le chef du Groupement Ressources Humaines,
 - Le chef du Groupement Formation,
 - Le chef de la Délégation au Développement du Volontariat,

- Le chef du Pôle Coordination Opérationnelle,
 - Le chef du Groupement Opération Prévision,
 - Le chef du Groupement Prévention,
 - Le chef du Groupement CTA-CODIS,

- Le chef du Groupement gestion des risques naturels et du risque feux de forêts, d'espaces naturels dans le massif des Landes de Gascogne
- Le chef du Pôle Territoires,
 - Le chef du Groupement Nord Ouest,
 - Le chef du Groupement Sud Ouest,
 - Le chef du Groupement Nord Est
 - Le chef du Groupement Sud Est
 - Le chef du Groupement Centre Est,
 - Le chef du Groupement Centre Ouest,
 - Le chef du Groupement Centre,
- Le chef du Pôle Appui,
 - Le chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services,
 - Le chef du Groupement Informatique et Télécommunications,
- Les quatre chargés de mission auprès de leur autorité de rattachement respective :
 - Un Chargé Mission Réseau Radio du Futur, placé sous l'autorité du Directeur Départemental Adjoint,
 - Un Chargé de Mission Pilotage des Données Ressources, placé sous l'autorité du Directeur Départemental
 - Un Chargé de mission placé sous l'autorité du Directeur Départemental
 - Un Chargé de mission Étude et Organisation, placé sous l'autorité du Directeur Départemental
- L'officier de sapeurs-pompiers volontaires, référent pour le volontariat

Le chef de la Délégation au Développement du Volontariat et les quatre chargés de mission ont rang d'emploi de chef de groupement.

Les emplois de direction qui n'ont pas une vocation opérationnelle peuvent être occupés par des fonctionnaires territoriaux ne relevant pas des cadres d'emplois d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

À l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration adoptent la nouvelle liste des emplois de direction précédemment exposée.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-016	Renforcement saisonnier des centres d'incendie et de secours soumis aux variations estivales de la population pour 2023	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAUULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-016

**RENFORCEMENTS SAISONNIERS DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS
SOUVIS AUX VARIATIONS ESTIVALES DE POPULATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.333-13 du code général de la fonction publique,

Vu l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique permettant aux collectivités de recruter des accroissements saisonniers d'activité pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement de contrat, sur une période de 12 mois consécutifs,

Vu la délibération du 9 décembre 2022 n°2022-124 du SDIS 33 adoptant le budget primitif 2023.

L'accroissement important de la sollicitation opérationnelle des Centres d'Incendie et de Secours (CIS) défendant les communes soumises aux variations saisonnières de population conduit depuis plusieurs années le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde à organiser, durant la saison estivale, un renforcement de ses effectifs.

Le dispositif de renforcement proposé qui s'appuie notamment sur le recrutement par contrat à durée déterminée de personnels saisonniers de catégorie C dans les conditions prévues par la délibération n°2009-60 du 14 décembre 2009, ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire issus principalement du Corps départemental de la Gironde mais également d'autres départements, s'applique pendant la période du 1^{er} juillet au 31 août, pour les personnels affectés dans les centres d'incendie et de secours et du 15 juin au 15 septembre pour les personnels affectés au CTA-CODIS.

Aussi, afin de garantir un fonctionnement efficient compte tenu de l'effectif de sapeurs-pompiers professionnels présents à la garde, il est nécessaire de procéder à un renforcement des unités suivantes :

I – Groupement Territorial Nord-Ouest :

- * CIS Carcans/Hourtin : **12 postes**
- * CIS de Lacanau : **12 postes**
- * CIS de Soulac-sur-Mer/Le Verdon : **7 postes**
- * CIS de Vendays-Montalivet : **6 postes**

II – Groupement Territorial Sud-Ouest :

- * CIS d'Andernos/Lanton : **6 postes**
- * CIS d'Arcachon : **6 postes**
- * CIS d'Arès/Lège/Le Cap Ferret : **12 postes**
- * CIS de Biganos : **3 postes**
- * CIS de Gujan-Mestras et CIS de la Teich : **4 postes**
- * CIS de La Teste-de-Buch/Le Pyla-sur-Mer : **9 postes**

III – GTAC :

*** Service Opérations : 5 postes**

Le coût du renforcement global de ce dispositif opérationnel reposant sur des SPV contractuels, est calculé sur la base de 35 heures par semaine du premier échelon de sapeur-pompier professionnel.

Par ailleurs, l'établissement vient de s'engager dans une démarche de substitution du dispositif de surveillance des massifs forestiers actuellement basé sur des ressources humaines. A titre expérimental, la vidéosurveillance va être déployée sur 8 premiers sites au titre de l'année 2023, puis devrait s'étendre sur 14 sites supplémentaires en 2024.

Dans l'attente, il est nécessaire de maintenir les ressources humaines et de procéder au recrutement de **25** guetteurs sur la période du 1^{er} mars au 30 avril 2023 et du 1^{er} juin au 30 septembre 2023.

Les crédits budgétaires correspondant ont été inscrits au budget primitif 2023. Ils sont estimés, au titre de l'année 2023 à 1 194 655 euros.

A l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration autorisent le Président à valider le dispositif de renforcement des centres d'incendie et de secours de la Gironde pour la période estivale 2023.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-017	Autorisation à verser des indemnités pour garde à des SPV ayant dépassé le quota autorisé	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAUULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-017**AUTORISATION EXCEPTIONNELLE A VERSER DES INDEMNITES POUR GARDE A DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES AYANT DEPASSE LE QUOTA AUTORISE**

Par délibération CA 2004-36 en date du 17 juin 2004, le conseil d'administration a décidé de plafonner le nombre annuel d'indemnités susceptibles d'être perçues par un sapeur-pompier volontaire, non sapeur-pompier professionnel.

Aussi le nombre d'indemnités horaires pouvant être versées annuellement pour un même sapeur-pompier volontaire pour participation à des gardes en caserne a été limité à 408 heures, hors événement exceptionnel.

Cependant, afin de maintenir les potentiels opérationnels journaliers, compte tenu de leur disponibilité, certains sapeurs-pompiers volontaires ont été sollicités au-delà du quota annuel maximum sur l'année 2022.

Sont concernés cinq sapeurs-pompiers volontaires, pour un volume de 425 heures.

Compte tenu de la réalisation effective de ces gardes et de leur nécessité opérationnelle, il est proposé, à titre exceptionnel, de verser les indemnités correspondantes aux agents concernés.

NOM	Prénom	Matricule	Centre d'affectation	TOTAL d'heures
LAVAUD	Fabrice	609206	GTSE Bazas	72:00
LEFEVRE	Bruno	614287	GTSE Bazas	120:00
FALEMPIN	Tony	619184	GTSE Préchac	36 :00
RAVON	Jean-Christophe	615020	GTCO Saint Médard en Jalles	149:00
THIEBAUT	Victorien	618029	GTSE Saint Symphorien	48:00

A l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration autorisent le Président à verser à titre exceptionnel ces indemnités aux agents susmentionnés.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-018	Paiement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la colonne de renfort intervenue dans le département de la Charente	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-018

PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES DANS LE CADRE DE LA COLONNE DE RENFORT INTERVENUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE LE 9 AOUT 2022

Le 9 août 2022, le SDIS de la Gironde a engagé des moyens en colonne de renfort dans le cadre de feux de forêt qui ont durement touché le département de la Charente.

Compte tenu de l'événement et du travail effectué, il est proposé de payer les heures supplémentaires à l'ensemble des agents concernés, hormis les personnels logés qui ne peuvent bénéficier de l'IFTS et pour lesquels l'indemnisation n'est pas possible.

Conformément au memento pratique de janvier 2021 relatif à la prise en charge des frais des opérations de secours et des grands rassemblements de personnes, l'indemnisation des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B et C sera faite sur la base d'un montant forfaitaire journalier correspondant à 16 heures d'indemnités calculées au taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires correspondant au grade de l'agent (arrêté du 9 juin 2021).

Ainsi dans le cadre du régime indemnitaire fixé par délibération du Conseil d'administration, il est proposé :

1°) de payer ces heures supplémentaires à l'ensemble des agents mobilisés sur cet événement dont la liste est jointe en annexe ;

2°) d'utiliser pour ce faire les indemnités horaires pour travail supplémentaire (IHTS) instituées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié.

Le volume horaire total à indemniser s'élève à près de **22 heures**, pour un montant estimé à environ **230 €**.

L'annexe jointe à la présente délibération comporte la liste des agents bénéficiaires de cette proposition, assortie du volume horaire à indemniser.

A l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration autorisent le Président à verser, à titre exceptionnel, les heures supplémentaires réalisées à l'occasion de la colonne de renfort intervenue dans le département de la Charente selon les modalités décrites ci-dessus.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

ANNEXE

AGENT DE CATEGORIE B ET C

Nom	Prénom	Grade	Total heures
PONCET	Henri	Lieutenant hors classe	6:54:00
BOS	Florent	Adjudant	3:00:00
BROSSIER	Wilfrid	Adjudant	3:00:00
CAGNON	Kevin	Sergent	3:00:00
CHARTIER	Sébastien	Adjudant	3:00:00
VAUTHRIN	Guillaume	Adjudant	3:00:00
Total heures			21:54:00

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-019	Paiement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la colonne de renfort intervenue dans le département de la Dordogne	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAUULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-19

PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES DANS LE CADRE DE LA COLONNE DE RENFORT INTERVENUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE DU 30 AU 31 AOUT 2022

Du 30 au 31 août 2022, le SDIS de la Gironde a engagé des moyens en colonne de renfort dans le cadre de feux de forêt qui ont durement touché le département de la Dordogne.

Dans ce contexte particulier, les équipes ont été conduites à réaliser un volume important d'heures de travail en dehors des plages normales. Compte tenu de l'événement et du travail effectué, il est proposé de payer les heures supplémentaires à l'ensemble des agents concernés.

Conformément au memento pratique de janvier 2021 relatif à la prise en charge des frais des opérations de secours et des grands rassemblements de personnes, l'indemnisation des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B et C sera faite sur la base d'un montant forfaitaire journalier correspondant à 16 heures d'indemnités calculées au taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires correspondant au grade de l'agent (arrêté du 9 juin 2021).

Ainsi dans le cadre du régime indemnitaire fixé par délibération du Conseil d'administration, il est proposé :

- 1°) de payer ces heures supplémentaires à l'ensemble des agents mobilisés sur cet événement dont la liste est jointe en annexe ;
- 2°) d'utiliser pour ce faire les indemnités horaires pour travail supplémentaire (IHTS) instituées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié.

Le volume horaire total à indemniser s'élève à près de **75 heures**, pour un montant estimé à environ **713 €**. L'annexe jointe à la présente délibération comporte la liste des agents bénéficiaires de cette proposition, assortie du volume horaire à indemniser.

A l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration autorisent le Président à verser, à titre exceptionnel, les heures supplémentaires réalisées à l'occasion de la colonne de renfort intervenue dans le département de la Dordogne selon les modalités décrites ci-dessus.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

ANNEXE

AGENTS DE CATEGORIE B ET C

Nom	Prénom	Grade	Total heures
REGNAULT	François	Lieutenant	0:51:00
BASILE	Johan	Adjudant	5:46:00
BAYLE	Pascal	Adjudant	6:00:00
BIROT	Cédric	Adjudant	0:51:00
BROSSIER	Wilfrid	Adjudant	0:51:00
CARASCOSO	Frédéric	Adjudant	5:46:00
CLANCHIER	David	Adjudant	0:41:00
CLEMENCEAU	Denis	Adjudant	0:51:00
GIRY	Sébastien	Adjudant	6:00:00
JOUAN	Mickaël	Adjudant	0:41:00
LE GUENNEC	Xavier	Adjudant	4:59:00
NADRCIC	Yoan	Sergent	5:46:00
RICHAUD	Jonathan	Sergent	0:41:00
ROBIN	Loïc	Sergent	6:00:00
TALLET	Emmanuel	Sergent	5:46:00
VANDRIES	Pierre	Adjudant	0:20:00
VIDEAU	Guillaume	Sergent	0:41:00
CELERIER	Cédric	Caporal	4:59:00
CHIRIER	Rémi	Caporal	6:00:00
MARTIN	Mickaël	Caporal	6:00:00
PALACIN	Laurann	Caporal	5:46:00
Total heures			75:16:00

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-020	Indemnisation des sapeurs-pompiers victimes d'incivilités	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHOUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-020

DEMANDE D'INDEMNISATION DE SAPEURS-POMPIERS VICTIMES D'INCIVILITES

- Vu l'article L.113-1 du Code de la Sécurité Intérieure relatif à la protection juridique des personnes concourant à la sécurité intérieure ;
- Vu les articles 706-3 et 706-4 du Code de procédure pénale relatifs au recours en indemnité ouvert à certaines victimes de dommages résultant d'une infraction ;
- Vu l'article L. 134-8 du Code général de la fonction publique relatif à la subrogation de l'administration dans les droits de la victime ;
- Vu la délibération BCA n° 2009-25 du 17 mars 2009 valant autorisation de principe du président à lancer des actions amiables, contentieuses et relatives à la protection des agents du SDIS.

En application des articles L. 134-1 et suivants du Code général de la fonction publique et de l'article L. 113-1 du Code de la sécurité intérieure, les fonctionnaires, les agents publics non titulaires et les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient à l'occasion de leurs fonctions d'une protection fonctionnelle organisée par le SDIS qui les emploie.

Le SDIS est tenu de protéger les agents contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte.

L'octroi de la protection fonctionnelle aux agents ouvre le droit à ces derniers d'obtenir directement auprès de l'administration, le paiement de sommes couvrant la réparation de leur préjudice afin d'obtenir une juste compensation au regard des attaques subies.

En cas de versement, par le SDIS, des dommages et intérêts en lieu et place des condamnés, le SDIS sera subrogé aux droits des victimes, pour demander auprès des auteurs des faits, la restitution des sommes ainsi versées.

A cet effet, les agents du SDIS demandeurs devront, en contrepartie des sommes qui leurs seront versées par le SDIS, accepter de signer un acte de subrogation à son profit.

Cela afin que ce dernier dispose des garanties d'une action directe contre les condamnés défaillants.

Dans ce cadre, les demandes suivantes d'indemnisation de sapeurs-pompiers victimes sont soumises au conseil d'administration du SDIS :

Intervention codis n°2019/83263- n°parquet 19317-457 - AJ 3907

Le 2 août 2019, sur le Pont de Pierre à Bordeaux, un équipage de sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de la Benauge, composé notamment de Monsieur Thierry SANGLA est intervenu pour une personne qu'un tiers venait d'empêcher de sauter dans le fleuve. La victime, vraisemblablement en état d'ivresse, a alors agressé Monsieur SANGLA, lui administrant des coups de pied au flanc gauche, à hauteur des côtes et sur la cuisse, tandis qu'il essayait de la maîtriser. Son agressivité et son état d'agitation ont nécessité l'intervention des forces de l'ordre.

Un jugement de première instance n'a pas retenu d'élément intentionnel dans cette agression, conduisant le ministère public et Monsieur SANGLA à faire appel de cette décision.

La Cour d'appel de Bordeaux a, par un arrêt rendu le 17 janvier 2023, infirmé le jugement déféré et déclaré Christophe QUILLET, l'agresseur, coupable de violences exercées sur un sapeur-pompier dans l'exercice de ses fonctions. Elle a ainsi condamné ce dernier à verser la somme de 500 euros au titre des dommages et intérêts dus à Monsieur SANGLA.

Intervention codis n°2020/25129- n°parquet 20162-238 - AJ 3978

Le 10 mars 2020, l'équipage du centre d'incendie et de secours d'Ornano composé de Messieurs Nicolas GOEGEL, Guillaume MILLET et Baptiste MILAN a été victime de violences de la part de Monsieur Lilian MADEC.

Par jugement en date du 15 septembre 2020, l'agresseur a été reconnu coupable de menaces de mort, avec cette circonstance que les faits ont été commis sur des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires dans l'exercice de leurs fonctions. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement avec sursis ainsi qu'une suspension de son permis de conduire pour une durée de 6 mois. Il a par ailleurs été condamné à verser à chacun des sapeurs-pompiers intervenant sur l'accident de la circulation la somme de 150 euros au titre des dommages et intérêts.

Intervention codis n°2022/66570 - n°parquet 22165-49 - AJ 4288

Le 12 juin 2022, le sapeur pompier professionnel Benoît DUSSERRE, du centre d'incendie et de secours de La Benauge, a été insulté et menacé de mort par la victime qu'il était venu secourir. Ce dernier Monsieur Kévin AMANE. lui a craché dessus en plein visage.

L'agresseur a été présenté au juge le 14 juin en comparution immédiate et condamné à une peine d'emprisonnement de 8 mois et à verser à Monsieur DUSSERRE la somme de 400 euros en réparation de son préjudice moral.

Intervention codis n° 2022/117446 - n° parquet 22286-122 - AJ 4322

Intervenu dans la nuit du 8 au 9 octobre 2022 devant une discothèque de Langon, le sapeur-pompier Sébastien VANBRABANT a reçu de la part d'un individu alcoolisé et agressif, deux coups de poing au visage.

L'individu, Séraphin THIRIET, a été déféré le 13 octobre 2022 devant le procureur de la République dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate.

Il a été déclaré coupable de violences sur un sapeur-pompier suivies d'incapacité n'excédant pas 8 jours en récidive et condamné à une peine d'emprisonnement de 7 mois.

Il a par ailleurs été condamné à verser à Monsieur VANBRABANT la somme de 800 euros en réparation du préjudice moral pour tous les faits commis à son encontre.

A l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration autorisent le Président à verser aux agents concernés, au titre des dommages et intérêts prescrits par décisions judiciaires, les sommes suivantes :

- monsieur SANGLA Thierry, 500 euros
- monsieur GOEGEL Nicolas , 150 euros
- monsieur MILLET Guillaume, 150 euros
- monsieur MILAN Baptiste, 150 euros
- monsieur DUSSERRE Benoît, 400 euros
- monsieur VANBRABANT Sébastien, 800 euros

Chacun des agents susmentionnés devra fournir au SDIS un acte de subrogation, signé afin de pouvoir être indemnisé de son préjudice moral.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-021	Optimisation de la réponse opérationnelle des aéronefs télépilotés au sein du SDIS 33	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAUULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-021

OPTIMISATION DE LA REPOSE OPERATIONNELLE DES AERONEFS TELE-PILOTES AU SEIN DU SDIS 33

1. Contexte

Les drones en tant qu'aéronefs télé-pilotés se sont imposés dans le paysage opérationnel des acteurs du secours ainsi que dans les différents SDIS de France.

Ils permettent d'apporter de part leurs capteurs de plus en plus développés, tant dans le spectre visible que non visible, une capacité de renseignement importante au profit du Commandant des Opérations de Secours ou des responsables de secteurs auprès de qui ces matériels sont mis à disposition.

Dans sa délibération du 19 mars 2021, le bureau du conseil d'administration a accepté par convention le don par le GIP ATGéRi de drones permettant de mener une première phase expérimentale sur l'utilisation des drones de manière opérationnelle ainsi que sur les activités support du SDIS (communication, formation, prévision, etc.).

Suite à l'obtention des différentes autorisations nécessaires, l'expérimentation opérationnelle s'est déroulée à partir du mois de juillet 2021 et a pu démontrer sa pertinence en matière d'apport de renseignements, sur différents sinistres dont entre autres les feux industriels ainsi que les feux de forêt de l'été 2022.

Au vu de ces éléments, il est nécessaire de pouvoir garantir une réponse opérationnelle fiable et durable. A ce titre il est proposé la création d'une équipe spécialisée « drones ».

2. Création de l'équipe

Constitution de l'équipe

Opérationnellement, une unité drone est constituée à minima d'un binôme comprenant un chef d'unité et un télépilote. Cette unité peut être renforcée par un autre télépilote permettant le vol simultané de deux drones.

La fonction de chef d'unité est assurée par un télépilote d'astreinte. Agent sapeur-pompier professionnel ou sapeur-pompier volontaire, il est dédié durant la semaine au suivi de l'équipe spécialisée.

Il est placé en régime hebdomadaire avec astreinte sur une période de 7 jours ou 4 jours et 3 jours.

Au titre de l'astreinte, la comptabilisation des heures effectives sera conforme :

- au recueil de procédure et de gestion du temps de travail pour les sapeurs-pompiers professionnels (fiche n°4),
- aux délibérations 2013-016 et 2002-25 relatives aux astreintes

Celui-ci engage 1 ou 2 autres télépilotes pour créer l'unité drone en fonction de leur disponibilité.

Dans le cas d'un engagement de plusieurs unités drones, l'encadrement sera réalisé par un officier « chef de section ».

Effectifs

Afin de pouvoir répondre au contrat opérationnel, il est proposé de disposer de :

	Chef de section	SPP	SPV
Nombre	5 officiers	12	15
Observations	En complément des officiers AERO		

Ce volume de personnels permet de maintenir les compétences tout en limitant l'impact sur le temps de travail hors spécialité.

3. Matériels

Véhicules

L'unité drone se doit d'être mobile et autonome en tout point du département y compris pour les opérations ayant trait au feu de forêt.

A ce titre, il est proposé l'achat de 2 véhicules tout chemin aménagés et équipés pour le transport, la mise en œuvre des drones ainsi que l'exploitation des images réalisées.

Aéronefs télépilotes

Chaque véhicule sera équipé avec 1 drone léger (actuellement en service) et renforcé par un drone disposant d'optiques (visibles et infrarouge) améliorées ou disposant d'une capacité de transport.

Une réserve de matériels viendra compléter les véhicules.

Moyens de transmission et exploitation de l'image

Afin de valoriser les images captées par les aéronefs télépilotes dans le cadre des opérations, il est proposé de pouvoir acquérir et mettre en œuvre deux procédés permettant :

- la retransmission des images au niveau des postes de commandement et du Codis via un serveur d'image sécurisé,
- la création d'orthophotos actualisées via l'achat d'ordinateurs portables et d'un logiciel idoine.

Ce dispositif opérationnel a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité social territorial le 6 mars 2023.

A l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration adoptent le dispositif opérationnel des aéronefs télépilotés au sein du SDIS33.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2023-022	Convention AHJSP	04/04/23

Le 4 avril 2023 à 9h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du Centre d'Incendie et de Secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin, à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil d'Administration.

Madame Michelle LACOSTE, 1ère Vice-Présidente.

Madame Fabienne FONTENEAU, 3^e Vice-Présidente.

Mesdames Patricia ARNAUD, Nathalie BURTIN-DAUZAN, Karine DESMOULIN, Valérie DROUHAUT, Corinne MARTINEZ et Agnès SEJOURNET, administratrices.

Messieurs Patrice BEUNARD, Philippe De GONNEVILLE, Xavier DANÉY, Frédéric GIRO, Sébastien LABORDE, Christophe MIQUEU et Dominique VINCENT, Administrateurs.

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE, administrateur.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur Justin BABILOTTE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le Contrôleur Général Marc VERMEULEN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental de la Gironde.

Monsieur le Médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le Commandant David BRUNNER, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD, Messieurs le Lieutenant Adrien MOREAU et Sergent Charles COSSE.

Suppléant :

Monsieur l'Adjudant Jean-Christian GONZALEZ.

Étaient également présents :

Monsieur le Colonel Eric JOUANNE, Directeur Départemental Adjoint.

Monsieur Pierre JACOLOT, Chef du Pôle Appui.

Monsieur Rémi SIMON, Chef du Pôle Moyens Généraux.

Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, Chef du Pôle Coordination Opérationnelle.

Monsieur le Lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, Chef du Pôle Territoires.

Monsieur Lieutenant-colonel Eric PITAUULT, Chef du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services.

Monsieur Philippe ESCAFRE, Chef du Service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes.

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 17

CA 2023-022

AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT N°2 À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HABILITÉE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE

Par délibération CA 2020-054 du 11 décembre 2020, le Conseil d'administration de l'établissement a adopté un projet de convention formalisant les relations entre le SDIS et l'Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Gironde (AHJSP) et autorisé le Président à la signer.

Par délibération CA 2021-034 du 19 mars 2021, le Conseil d'administration de l'établissement a autorisé le Président à signer un avenant à cette même convention pour permettre l'utilisation du logiciel de gestion des temps du SDIS au sein de l'AHJSP.

Le SDIS est aujourd'hui sollicité par l'AHJSP pour assurer un soutien sanitaire lors des rassemblements de jeunes sapeurs-pompiers qu'elle organise sur le département.

L'AHJSP recense actuellement 776 JSP répartis sur 37 sections.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'acter la prise en charge financière concernant la participation d'un personnel de santé infirmier de sapeurs-pompiers volontaires pour assurer la mission de soutien sanitaire lors de ces rassemblements.

L'indemnisation sera réalisée en référence aux dispositions du décret n° 2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires pour une valeur définie par l'arrêté fixant le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires.

A l'unanimité, par 17 voix pour, les membres du conseil d'administration autorisent le Président à signer l'avenant n°2 à la convention signée entre le SDIS et l'AHJSP, qui formalise la disposition exposée ci-dessus.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Luc GLEYZE

**AVENANT N°2 À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HABILITÉE
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE**

ENTRE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde représenté par son président en exercice, monsieur Jean-Luc GLEYZE dûment autorisé à cette fin par délibération du Conseil d'administration n° 2023-..... en date du 4 avril 2023, ci après dénommé le SDIS 33.

ET

L'Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Gironde, association de type « loi 1901 », déclarée à la Préfecture de la Gironde le 25 mars 1995, et dont le siège social est situé au SDIS de la Gironde - 22, boulevard Pierre 1er à Bordeaux, représentée par son Président, le Lieutenant-colonel Eric PITAULT, ci-après dénommée « l'AHJSP ».

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Par délibération CA 2020-084 du 11 décembre 2020, le Conseil d'administration de l'établissement a adopté un projet de convention formalisant les relations entre le SDIS et l'AHJSP et autorisé le Président à la signer.

Cette convention prévoit notamment les modalités de la subvention en espèces et en nature pour permettre à l'AHJSP de mener à bien ses missions.

Le présent avenant a pour objet de formaliser une nouvelle aide au fonctionnement de l'AHJSP et particulièrement lors de rassemblements de JSP.

CECI EXPOSÉ IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : L'article 2.2 « Subvention en nature » est complété comme suit :

Le SDIS prend en charge financièrement la participation d'un personnel de santé infirmier de sapeurs-pompiers volontaires pour assurer la mission de soutien sanitaire lors des rassemblements de JSP sur le territoire du département de la Gironde.

L'indemnisation de cet infirmier sera réalisée en référence aux dispositions du décret n°2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires pour une valeur définie par l'arrêté fixant le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 : Les effets du présent avenant naissent le jour de sa signature et valent pour la durée de la convention validée par la délibération 2020-084 du 11 décembre 2020, soit le 31 décembre 2023.

Fait en trois exemplaires,
à Bordeaux, le

**Le Président de l' Association Habilitée des
Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Gironde**

**Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Gironde**

Eric PITAULT

Jean-Luc GLEYZE